



A 250/93

100, Parking de l'Aiguille du Midi
74400 CHAMONIX

Tél : 50 53 30 80
Fax : 50 55 99 76

ATTESTATION

Je soussigné, Jean-Claude OLRY, Directeur Général de la S.T.M.B. certifie par la présente que la S.T.M.B. qui était initialement représentée à l'Assemblée Générale de la SOGERTAM, par Monsieur François BOYAUX et Monsieur Jean-Claude OLRY, est désormais, depuis le 23 avril 1991, uniquement représentée par Monsieur Jean-Claude OLRY ; Monsieur François BOYAUX, ancien Président de la S.T.M.B. ayant fait valoir ses droits à la retraite.

Fait à CHAMONIX, le 22 décembre 1992

Jean-Claude OLRY

TELEPHERIQUE
DE L'AIGUILLE DU MIDI
- 3842 m -
Tél : 50 53 30 80

TELECABINE
DE LA VALLEE BLANCHE
Tél : 50 53 30 80

TELECABINE
DU BREVENT
Tél : 50 53 13 18

TRAMWAY
DU MONT-BLANC
Saint Gervais
Tél : 50 47 51 83

SOGERTAM
RESTAURATION
Tél : 50 53 30 80

LE TOUR / BALME
SETA
Tél : 50 54 00 58

SO.GE.R.T.A.M.
S.N.C. au capital de 160 000 Frs
Siège social : Les Praz Conduits - 74400 CHAMONIX
R.C.S. BONNEVILLE B 301 350 161

--==oOo==--

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 25 FEVRIER 1992

L'an mil neuf cent quatre vingt douze

Le vingt cinq février , à neuf heures,

Les associés de la SOGERTAM, Société en Nom Collectif au capital de 160 000 frs se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation faite par la Gérance.

Etaient présents :

- La Société Anonyme S.T.M.B. représentée par Monsieur Jean-Claude OLRYS Directeur-Général, propriétaire de	1 568 parts
- La Société de TRANSPORT DE HAUTE MONTAGNE, représentée par Monsieur Pierre PERRET Gérant, propriétaire de	32 parts

Total soit la totalité du capital social.	1 600 parts

L'Assemblée Générale est présidée par Monsieur Jean-Claude OLRYS, représentant permanent de la S.T.M.B., Gérant associé de la SOGERTAM.

Le Gérant constate que l'Assemblée réunissant la totalité des parts composant le capital social, est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Il dépose ensuite sur le bureau :

- les statuts,
- les comptes de l'exercice clos le 31 octobre 1991,
- le rapport de gérance,

- le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée,
- tous les documents exigés par la loi et les règlements.

Le Gérant rappelle que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant :

- Rapport de la gérance sur l'activité et les comptes de l'exercice clos le 31 octobre 1991,
- Approbation des comptes de l'exercice,
- Affectation des résultats,
- Quitus au gérant pour l'exercice écoulé.

Après lecture du rapport de la Gérance, dont un exemplaire restera joint au procès-verbal de la présente assemblée, la discussion est ouverte.

Après un échange de propos et personne en demandant plus la parole, le Gérant met au voix les résolutions suivantes :

Première résolution

La société S.T.M.B., Gérant de la société sera désormais représentée au sein de la SOGERTAM par Monsieur Jean-Claude OLRV, demeurant 61, rue Henriette d'Angeville à CHAMONIX 74400.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la Gérance, approuve le bilan et les comptes de l'exercice clos au 31 octobre 1991, tels qu'ils se soldent par un bénéfice de 1 214 525,57 Francs.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide d'affecter et de répartir comme suit le résultat de l'exercice :

S.T.M.B.	1 190 235,06
S.T.H.M.	24 290,51

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale donne au Gérant quitus entier et sans réserve de sa gestion pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.


Cinquième résolution

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités et dépôts légaux.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à neuf heures trente.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par les Associés.

certifié conforme
le gérant


Handwritten text, possibly a signature or date, located in the lower center of the page.